

---

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011

---

DÉCISION N° 2011 / 82 / PPN / 2

---

PROJET D'EXTENSION DE L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE  
DE PORT LA NOUVELLE

---

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7,
  - vu la lettre de saisine en date du 8 septembre 2011 reçue le 16 septembre 2011, du président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon,
  - vu le dossier de saisine relatif au projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port la Nouvelle transmis le 20 septembre 2011,
  - vu sa décision n° 2011/77/PPN/1 du 9 novembre 2011 décidant l'organisation d'un débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

**Article unique :**

De nommer Monsieur Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La-Nouvelle.

Le Président

  
Philippe DESLANDES